

AFFAIRE n° 10.

O B J E T : Construction de 2 classes à SAINT-FRANCOIS 4ème  
- approbation du dossier de consultation d'entreprises  
- autorisation de lancer l'appel d'offres et en cas de  
résultat infructueux de passer un marché négocié avec  
l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 21 Avril 1978 (affaire n° 21), vous avez approuvé le programme de construction de 2 classes maternelles à Saint-François 4ème km.

Ce projet établi par Monsieur TOLEDE, Architecte D E S A, et estimé à 530 000 Francs est actuellement terminé.

Son financement pourra s'établir de la façon suivante :

- subvention Education Nationale : 260 250 Francs
- emprunt C D C : 269 750 Francs

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- approuver le Dossier de Consultation d'Entreprises
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse en cas de résultat infructueux.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU - Par le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités locales,  
Par Copie Conforme  
St Denis le 16 Avril 81  
Le Chef de Bureau délégué -  
J. Lacoste